

Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire

## Auteurs de violences conjugales : les fonctions ambivalentes du groupe de parole

Lucie Hernandez - enseignante-chercheuse en psychologie au CIRAP

### Introduction

En France, au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), l'une des modalités de prise en charge des auteurs de violences conjugales est le groupe de parole<sup>1</sup>. Les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) animant ces groupes les présentent généralement comme une action socio-judiciaire visant à responsabiliser le condamné en vue de prévenir la récidive. C'est plus précisément à partir d'une approche d'inspiration cognitivo-comportementale et de techniques éducatives que les professionnels proposent un travail sur la prise de conscience des actes commis et sur l'apprentissage de stratégies d'évitement et de contrôle de soi (Hernandez, 2025). Ces groupes d'échanges ont lieu plusieurs fois par an. Majoritairement, ils fonctionnent sur 8 à 10 séances de deux heures et sont animés par deux CPIP.

Suite à la multiplication de ces prises en charge groupales, les recherches sur ce sujet se sont également développées depuis une dizaine d'année. On retrouve, d'un côté, des travaux mesurant l'efficacité de l'intervention en termes de changements individuels (Arias, Arce et Vilarino, 2013 ; Babcock et al., 2016 ; Piazza et al., 2020), de l'autre, des recherches visant à identifier les logiques d'action ou les représentations individuelles des auteurs par rapport à leurs actes (Séverac, 2011 ; Delaunay, 2021). En revanche, les travaux proposant une analyse du groupe sont rares. Or, lorsque l'on part du principe que le groupe peut être un facteur de changement individuel, l'absence d'une analyse du groupe pose problème.

Cet article a pour objectif de questionner les fonctions du groupe et les effets qu'il produit sur les hommes concernés, et notamment sur leurs représentations de la violence et leur positionnement par rapport aux actes posés. Pour cela, nous nous basons sur une recherche menée au CIRAP sur ces dispositifs collectifs et sur l'appropriation qui en est faite par des hommes condamnés pour violences conjugales (Hernandez, 2025). En leur donnant la parole, nous souhaitons analyser l'ex-

périence vécue dans et par le groupe pour comprendre quelle dynamique s'est installée et comment ils se sont appropriés cette dynamique pour avancer dans leur raisonnement et leurs représentations. Finalement, le groupe permet-il une remise en cause personnelle susceptible de faire évoluer leurs représentations ou « affermit-il » les positions de chacun que l'on connaît déjà (déni, minimisation, banalisation) ?

### 1. Le groupe : un espace contenant

La condamnation isole, exclut, stigmatise. Dans ce contexte, le groupe est d'abord un moyen de sortir de la solitude et de se soutenir. Au début du programme, tous les participants sont habités par un sentiment d'injustice, lié à leur mise en cause et à l'obligation qui leur est faite de changer. Le groupe est alors le lieu où peuvent se dire l'incompréhension et la colère ; c'est aussi le lieu où ces sentiments peuvent être partagés et discutés « sans jugement », et le sens subjectif et social de la violence expliqué. Pour ces hommes, le groupe devient alors contenant en formant une enveloppe dans laquelle leur singularité peut s'exprimer plus librement (Billard et Costantino, 2011) :

« Le groupe il était bien, parce qu'on était tous à l'écoute, chacun avait sa parole. Il y avait pas de moqueries. » (Antoine, 26 ans)

« On est d'abord un peu coincé sur ce qu'on a fait. [...] mais eux, ils ne jugent pas, ils disaient pas que c'est pas bien parce qu'ils avaient fait quelque chose aussi de mal. Donc il y avait pas de jugement. Et puis petit à petit on s'ouvre, on s'ouvre et on voit. On voit surtout la réalité. Je me répète mais c'était surtout le partage, le dialogue. » (Thierry, 66 ans)

On comprend ici que cette rencontre est déterminante pour ces hommes puisqu'elle les amène à se centrer sur eux. En présence des autres (participants et animateurs), ils identifient et mettent en parole des émotions, des cheminements, mais aussi des actes, ce qui rend l'évènement « public » et le fait donc exister symboliquement (Salomé et Galland, 2000). Ce processus, appelé le « dé-

<sup>1</sup> Ces interventions sont appelées, selon les SPIP, « groupe de parole » ou « Programmes de Prévention de la Récidive ».

voilement », est considéré comme le premier niveau de la responsabilisation (Lorenz et Anglada, 2013).

*« De s'exprimer, et puis d'identifier en fait. Parce que quand on parle d'une situation qu'on a vécue, le fait de mettre des mots là-dessus, ça permet d'analyser où on a fait, où on a péché, qu'est-ce qui aurait pu être évité. On se découvre quoi, en fait. »* (Ludovic, 33 ans)

Mettre des mots sur leur situation et entendre différents modes de fonctionnement dans les couples permet également à ces hommes d'imaginer d'autres alternatives non-violentes ou de régulation des conflits. Le groupe donne, en effet, la possibilité de rechercher des solutions communes ou de partager des stratégies de résolution de problèmes par une forme de co-construction des savoirs :

*« Apporter puis recevoir, [...] "Tiens, moi j'ai fait ça. Fais pas ça.". Et y'en a qui disent comment ils gèrent quoi, tu prends des fois des conseils, des idées... quand ça te va. »* (Arnold, 48 ans)

Le groupe joue, ainsi, une fonction intégratrice et protectrice, nécessaire au dévoilement. Il agit comme un espace de solidarité qui renforce les liens entre ses membres, leur offrant un sentiment d'appartenance et une reconnaissance mutuelle. En interrompant le processus de cloisonnement et de stigmatisation, il autorise l'expression, le partage et le soutien.

## 2. Le groupe : un espace confortant

Si ce sentiment d'appartenance est un préalable aux interactions, au dialogue entre ces hommes, il est surtout rendu possible par le fait d'être là pour les mêmes actes commis. Il est en effet moins risqué d'évoquer leur problème avec des semblables confrontés à des situations identiques (« on est tous dans le même bateau »). Ce contexte favorise des dynamiques de comparaison entre participants, offrant à certains l'opportunité de se projeter dans le récit des autres et d'entamer une réflexion sur leur propre parcours. Comme un miroir dans lequel se reflète leur propre histoire et leurs propres difficultés, ils écoutent, se projettent et prennent davantage conscience de leurs comportements ou réactions inappropriés :

*« J'aime bien aussi entendre... malgré que je suis timide... j'aime bien entendre le point de vue des autres. Parce que pareil des fois dans leur truc à eux, des fois toi tu te vois. Moi je me vois pas comme ça mais quand eux ils parlent d'eux ben je me vois à travers eux. J'arrive à me voir un peu. Voilà y'a des trucs que je fais mais que je vois pas. Faut être extérieur pour les voir. Donc y'a des trucs que je fais mal. Donc moi j'aime bien quand j'entends. [...] Des fois j'ai même pas besoin de poser des questions que ça répond déjà. »* (Théo, 27 ans)

Cette mise en regard de leurs expériences avec celles du groupe offre tout d'abord un sentiment de réassurance sur le plan identitaire. En effet, ces hommes sont particulièrement angoissés par l'image qu'ils pensent renvoyer : ils ont le sentiment d'être vus comme des

monstres, dans un contexte social, politique et juridique perçu « en faveur des femmes ». Plusieurs se défendent d'ailleurs de ne pas être des « machos » et « de ne pas avoir de problèmes avec les femmes », tout en craignant ou dénonçant d'être « face à des féministes » (les CPIP animatrices, souvent des femmes). Ce paradoxe dans les propos leur permet, d'une part, de protéger leur propre identité, menacée par l'asymétrie de la situation : ils sont des hommes, condamnés pour des violences contre les femmes ; elles sont des femmes représentant de l'institution judiciaire, perçues comme défendant les femmes. D'autre part, elle leur permet de renforcer l'identité groupale et, ainsi, de s'identifier entre hommes. De cette façon, ils se rassurent dans le fait qu'ils représentent bien une forme de normalité masculine, tant d'un point de vue socioculturel que psychologique. En effet, s'ils avaient avant le programme une mauvaise image d'eux-mêmes et un sentiment de honte associé à leur condamnation (« on se dit qu'on est méchant, violent » ; « on a tendance à se culpabiliser, [...] à se prendre pour un déchet [...] c'est un échec »), les échanges et l'identification au groupe leur permet de faire évoluer positivement le regard qu'ils portaient sur eux-mêmes. Ils sont rassurés par le fait qu'ils « ne sont pas seuls », voire même, qu'ils « sont nombreux », et que cela « peut arriver à tout le monde », et même à des « hommes normaux », que l'on rencontre dans tous les milieux sociaux.

*« Ça fait plaisir, parce que je vois que je suis pas le seul dans ce contexte, qu'il y a beaucoup de violences conjugales et que ça m'a aidé un peu de parler justement. On savait qu'on était là pour les mêmes raisons, pour les mêmes trucs... » ; « Je me suis retrouvé avec plein de gens qui avaient le même problème que moi. [...] J'ai pu en parler. Et puis, ça me rassure davantage, parce que je vois que je suis pas seul. »* - Mickaël, 46 ans

*« Y en a un ça fait, j'étais au lycée avec lui. Donc ça fait 30 ans qu'on... Il est rugbyman professionnel. Et puis là on se dit : "Toi aussi t'es là ?" Comme quoi, ça peut être n'importe qui... »* (Arnold, 48 ans)

On conçoit alors que « toute similitude exerce un effet de sécurisation sur les partenaires en facilitant leur communication, et souvent une certaine identification » (Maisonnette, 1973, 161). Toutefois, bien que rassurant sur un plan identitaire, on entrevoit également un risque de normalisation de la violence et donc de banalisation des actes posés lors de ce processus de comparaison. En effet, se retrouver en groupe avec d'autres personnes ayant vécu la même chose modifie chez certains la perception du problème, qui devient « moins grave », car commun, courant, presque banal. Ces hommes se disent alors « rassurés », « déchargés », « déculpabilisés » :

*« Quand on est dans une situation comme ça, on a tendance à se culpabiliser... Et le fait de faire ce stage-là, [...] on comprend qu'on n'est pas seul. Et puis, certaines choses qu'on identifie comme de l'injustice ou même pas forcément de l'injustice, mais une inégalité, en fait, face à la justice par rapport à ces faits de violences, ça nous rassure, parce qu'on voit qu'on n'est pas seul quoi, on n'est pas fou. » ;*

« Ça permet de décharger en fait... de décharger, de se déculpabiliser aussi parce que oui, il y a une culpabilité par rapport à ça qui est... C'est intense quoi. » (Ludovic, 33 ans)

« En fait, on se dit qu'au fond de nous-même on est... on est méchant, on est violent. Et en fait, je vois qu'autour de moi, non, y a plein de monde qui sont pareils, à différents grades confondus, donc... voilà c'est rassurant. » (Mickaël, 46 ans)

Finalement, au-delà de son effet de réassurance, la fonction d'identification au groupe (et l'assimilation des expériences et représentations des autres) amène ces hommes à se conforter mutuellement et collectivement dans la minimisation des faits. Ils en viennent ainsi à se percevoir comme les véritables victimes de la violence conjugale et de son traitement social et judiciaire.

### 3. Le groupe : un espace confrontant

S'il est rassurant, pour certains, de s'identifier à un groupe pour « relativiser » (« je ne suis pas le seul dans cette situation »), pour d'autres, il est rassurant de se différencier par une opposition ou une mise à distance de l'autre et de ses actes (« je ne suis pas comme eux »). La finalité reste celle de protéger son identité, menacée, cette fois-ci, par le sentiment d'être assimilé à un « homme violent ».

Plusieurs hommes interrogés soulèvent des différences dans les formes de violences exercées. S'établit alors dans le groupe une hiérarchie de la violence conjugale, avec, au sommet, la violence physique (celle avec les poings ou des bâtons) et visible (celle qui fait saigner). Toute autre forme de violence n'est pas considérée comme telle, ou considérée comme minime. L'affirmation de cette différence témoigne d'une forme de résistance : il s'agit de ne pas se confondre avec l'autre (le vrai violent), mais aussi de se conforter de nouveau dans des processus de minimisation ou de banalisation de la violence :

« Mais c'est pas des meurtres quoi. Parce que bon, quelqu'un qui fait un meurtre, tu vois des trucs comme ça, c'est pire [...] Moi j'ai jamais été un méchant... » (Thierry, 66 ans)

« ... moi je voyais bien, mon cas était sûrement moins rustre qu'un autre qui avait sûrement peut-être utilisé les poings ou un bâton, je ne sais pas. » - (Marc, 45 ans)

« de faire la comparaison de moi et ce qu'ils ont fait eux. J'ai dit : "Ça va que j'aie pas été aussi loin". [...] Il y a une personne qui a étranglé sa meuf jusqu'à ce qu'elle saigne, qu'elle crache du sang, tout ça. C'est violent quoi. » (Antoine, 26 ans)

La comparaison puis l'opposition avec ces hommes « violents » les conforte également dans leur sentiment d'injustice et leur incompréhension face à leur condamnation. Celui-ci est renforcé lors de la comparaison des peines. Si certains ont le sentiment d'avoir obtenu une lourde peine par rapport à des hommes jugés « plus violents », d'autres estiment avoir « servi d'exemple » dans ce contexte social et politique où les violences conjugales doivent être sévèrement punies.

Ainsi, cette confrontation avec le groupe met certains de ces hommes face à une image (de monstre) et une étiquette (d'hommes violents) dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas. Le groupe remplit alors ici une fonction de miroir social en confrontant ces hommes à une image d'eux-mêmes qu'ils rejettent. Plus précisément, pour se protéger de cette représentation négative, ils mettent en place différentes stratégies de distanciation : déni de responsabilité, minimisation de la gravité de leurs actes, comparaisons avantageuses... Ces stratégies, souvent inconscientes, entravent le processus de responsabilisation et de changement et rendent ainsi le travail des professionnels plus complexes.

### Conclusion

En interrogeant les hommes sur leur expérience du groupe, nous avons pu mettre en lumière les fonctions contradictoires qu'il joue. Il est à la fois positif en ouvrant un véritable espace de liberté, une possibilité de dire et de penser, dans un univers dominé par la contrainte et l'agir. Il permet également de se construire une image de soi moins dévalorisante, moins stigmatisante. Mais il implique aussi de se protéger et de « ne pas perdre la face » : il peut donc renforcer des résistances et par conséquent, aboutir à l'effet contraire à celui recherché. Finalement, la fonction d'identification propre au fonctionnement du groupe porte en elle-même une ambivalence : elle permet à l'individu de se rassurer en constatant qu'il n'est pas seul, mais elle le confronte aussi à une image de lui-même qu'il peut refuser. Face à cette tension, il peut chercher à se démarquer en s'opposant au groupe mais aussi, à tout ce qui est fait pour le groupe. Dans ce cadre, et pris dans cette contradiction, certains hommes peuvent rester dans une posture défensive les empêchant de s'investir dans la dynamique collective et donc d'adhérer au dispositif.

Le groupe est donc plus qu'un outil ou une méthode d'intervention aboutissant à des changements visibles et immédiats. Il agit en profondeur, influençant les représentations de soi et des autres de manière discrète, complexe et parfois paradoxale. Dès lors, toute intervention au sein d'un groupe doit tenir compte de cette dynamique propre, en évitant de le réduire à un simple levier de changement, mais en le considérant comme un lieu où se jouent des processus complexes d'identification, de projection ou de distanciation.

Ces constats peuvent notamment éclairer les difficultés (voire les sentiments d'impuissance ou d'échec) rencontrées par les professionnels animant des groupes de parole pour hommes auteurs de violences conjugales, où les effets paradoxaux et souvent imperceptibles du groupe peuvent éloigner des objectifs initiaux ou mettre à mal le dispositif. Ici comme ailleurs, la formation peut jouer un rôle essentiel. Plus précisément, l'analyse de pratiques permettrait justement d'explorer ces logiques et fonctions sous-jacentes, afin de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre, d'identifier et analyser les tensions ou résistances et d'adapter les postures d'intervention.

# Bibliographie

Arias, E., Arce, R., Vilariño, M. (2013). Batterer intervention programmes : A meta-analytic review of effectiveness, *Psychosocial Intervention*, 22(2), 153-60.

Babcock, J. et al. (2016). Domestic Violence Perpetrator Programs: A Proposal for Evidence-Based Standards in the United States. *Partner Abuse*, 7(4), 355-460.

Billard, M. et Costantino, C. (2011). Fonction contenante, groupes et institution soignante. *Cliniques*, 1(1), 54-76.

Delaunay, M., 2023, La responsabilisation des auteurs de violences conjugales à l'épreuve de leurs stratégies de contestation des décisions pénales, *Déviance et Société*, 47(3), 401-433.

Di Piazza, L. et al. (2020). *Le changement psychologique d'hommes auteurs de violences conjugales après leur thérapie en groupe de responsabilisation*, ORBi, Université de Liège.

Hernandez, L. (2025). Condamnés pour violences conjugales. Construction d'une réponse en SPIP et expérience des auteurs. *Dossier thématique*, Énap, CIRAP, Agen.

Lorenz, L. et Anglada, C. (2013). Favoriser le changement chez des auteurs de violence dans le couple : le rôle du travail de groupe, *Revue de FESET – Journal Européen de l'Éducation sociale*, 73-89.

Maisonneuve, J. (1973). *Introduction à la psychosociologie*. Paris : PUF.

Salomé, J. et Galland, S. (2000). *Les mémoires de l'oubli*, Paris : Ed. Jouvence.

Séverac, N. (2011). « Hommes auteurs de violence conjugale : le pari de l'émancipation ». Dans Welzer-Lang, D. et Zaouche-Gaudron, C. (dir.), *Masculinités : état des lieux*. Eres, 255-265.

## À lire et à voir

Lucie Hernandez (2024). Condamnés pour violences conjugales. Place et rôle des émotions dans les prises en charge socio-judiciaires, *Champ pénal/ Penal field*, 32, [Online].

Cécile Rambourg, Chronique Rencontres Concertina, <https://concertina-rencontres.fr/cecile-rambourg/>



À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la publication de *Surveiller et punir. Naissance de la prison* de Michel Foucault, l'ÉNAAP propose, tout au long de l'année 2025, un **cycle de conférences** consacrées à l'actualité de l'ouvrage pour penser la prison et ses pratiques dans nos sociétés contemporaines.

Mathieu Soula, professeur d'Histoire du droit à l'Université Paris Nanterre, inaugure ce cycle de conférences avec une réflexion sur la relation paradoxale entre Foucault et l'histoire, entre Foucault et les historiens.

- 1<sup>er</sup> conférence le 5 mars 2025, *Foucault, l'Histoire et la vérité* par Mathieu Soula
- 2<sup>e</sup> conférence le 6 mai 2025, *Punir, questionner et comprendre. Michelle Perrot et la suite pénitentiaire*, par Frédéric Chauvaud, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Poitiers
- 3<sup>e</sup> conférence, 1<sup>er</sup> juillet 2025, *Aux origines de « Surveiller et punir »* par François Boullant, professeur de philosophie honoraire.
- 4<sup>e</sup> conférence, le 16 septembre 2025, *Foucault et la problématisation de la pénalité*, par Pierrette Poncela, professeure émérite de Droit pénal, Université Paris Nanterre



## Violences scolaires et justice restaurative

### Webinaire sur Teams

Mercredi 19 mars de 12h30 à 14h

Partant de constats et d'observations de terrain, Paul Mbanzoulou, auteur de l'ouvrage « *La violence scolaire. Mais où est passé l'adulte ?* » et coauteur de l'ouvrage « *La justice restaurative. Des frontières plurielles et mouvantes* », accompagné de Charline Basconès, médiatrice certifiée en justice restaurative, vous proposent d'échanger sur le sujet afin de mieux comprendre et appréhender ces phénomènes et les potentialités de la justice restaurative dans cet environnement.

Pour s'inscrire jusqu'au 18 mars : [magalie.cazanobes@justice.fr](mailto:magalie.cazanobes@justice.fr)

## LES CHRONIQUES DU CIRAP

Directeur de publication : Sophie Bondil - Rédacteur en chef : Paul Mbanzoulou

Rédaction : Lucie Hernandez - enseignante-chercheuse en psychologie au CIRAP

Relecture : Sara Di Santo Prada

Maquette, Impression : Énap - DRD - Unité édition / reprographie

Contact : [magalie.cazanobes@justice.fr](mailto:magalie.cazanobes@justice.fr)

ISSN : 2266-6796 (imprimé) ; 2681-4463 (en ligne) - Dépôt légal : avril 2025

Pour consulter la version électronique : [www.énap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap](http://www.énap.justice.fr/les-chroniques-du-cirap)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 100 28 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE -

+33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Site Internet : [www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)

Site Intranet : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/énap/>

## Les PRESSES de l'Énap

Sous le pilotage de la direction de la recherche, et de la diffusion de l'Énap, les Presses de l'Énap proposent 2 collections d'ouvrages à destination de toutes les personnes s'intéressant au champ pénitentiaire.

<http://www.énap.justice.fr/les-presses-de-lenap>